



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 60936

## Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la mise en oeuvre du rétablissement du diplôme de gynécologie médicale, dont le contenu de la formation a été publié au Journal officiel le 17 août 2000. Le nombre insuffisant de spécialistes et la désaffection des étudiants pour cette filière rendent impérative le recrutement d'internes et celui d'enseignants et de chefs de clinique. Son prédécesseur s'était engagé à aboutir à la formation d'au moins 70 gynécologues médicaux à partir de 2002. Il lui demande de bien vouloir confirmer ce chiffre et de lui faire part des dispositions qu'entend prendre le Gouvernement, et dans quel délai, pour répondre aux besoins de santé publique en ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60936

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mai 2001, page 2786